



*Signataires : Pierre Nicollier, Celine van Till, Thierry Oppikofer, Adrien Genecand, Jean-Pierre Pasquier, Pierre Conne, Vincent Subilia, Rémy Burri, Murat-Julian Alder, Philippe Meyer, Francine de Planta, Jacques Béné, Diane Barbier-Mueller, Joëlle Fiss, Alexandre de Senarclens, Pascal Uehlinger, Skender Salihi, Gabriela Sonderegger, Christian Flury, Danièle Magnin, Stéphane Fontaine, Ana Roch*

*Date de dépôt : 25 mars 2026*

## **Proposition de motion** **pour le développement d'un projet pénitentiaire en partenariat** **avec le canton du Jura**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le taux d'occupation de la prison de Champ-Dollon qui dépasse les 100% ;
- les conditions du refus par le Grand Conseil du projet des Dardelles en 2020 ;
- l'adoption en mars 2023 de la LPPén qui prévoit la construction ou la rénovation d'établissements pénitentiaires ;
- le coût extrêmement important d'une reconstruction en activité de la prison de Champ-Dollon ;
- la volonté de construire un nouvel établissement pénitentiaire de la part du canton du Jura,

invite le Conseil d'Etat

à prendre contact avec le canton du Jura afin d'évaluer la faisabilité et l'intérêt d'un projet de coopération intercantonale pour la construction d'un établissement commun sur territoire jurassien.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

La question de la capacité carcérale constitue un enjeu récurrent pour de nombreux cantons suisses. Le fédéralisme implique que chaque canton est responsable de l'exécution des peines et doit veiller à disposer d'infrastructures pénitentiaires adaptées à ses besoins.

Les réalités territoriales et financières diffèrent toutefois fortement d'un canton à l'autre. Certains, densément urbanisés comme Genève, rencontrent des difficultés importantes pour développer de nouvelles infrastructures, notamment en raison du manque de terrain et des contraintes d'aménagement. D'autres, comme le Jura, disposent de réserves foncières plus importantes, mais manquent des moyens nécessaires pour porter seuls des projets d'infrastructures d'envergure.

Dans ce contexte, la coopération intercantonale constitue une piste intéressante pour répondre de manière pragmatique aux défis liés aux infrastructures pénitentiaires. De tels partenariats permettent de mutualiser les ressources et de développer des projets susceptibles de répondre aux besoins de plusieurs cantons, tout en générant des retombées économiques et institutionnelles pour les régions concernées.

Dans cette perspective, il nous semble pertinent d'examiner si le canton de Genève et le canton du Jura auraient un intérêt commun à explorer les possibilités de collaboration en matière d'infrastructures pénitentiaires.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.